



**GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA  
MÉDITERRANÉE**

**Trente-cinquième session**

**Rome, Italie, 9-14 mai 2011**

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS 2010,  
RECOMMANDATIONS ET PLAN DE TRAVAIL 2011 DU COMITÉ DE  
L'AQUACULTURE ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES**

## **INTRODUCTION**

1. Le présent document résume les activités du Comité de l'aquaculture de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), qui ont été réalisées pendant la période intersessions 2010 (couvrant aussi janvier et février 2011). Il décrit les principales tâches accomplies par les organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture et les recommandations formulées par le Comité et donne les grandes lignes du plan de travail qui a été proposé pour 2011.

## **ACTIVITÉS DU COMITE DE L'AQUACULTURE**

2. La septième session du Comité de l'aquaculture s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 8 au 10 mars 2011. Le Comité a passé en revue les activités et les réalisations de ses organes subsidiaires, à savoir, les groupes de travail sur la commercialisation des produits aquacoles, sur la sélection des sites et la capacité de charge et sur l'aquaculture durable, le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) et la réunion de coordination des groupes de travail ad hoc. Le Comité s'est également penché sur les principales réalisations et la situation d'avancement des projets appuyant ses propres activités, c'est-à-dire, MedAquaMarket, SHoCMed, InDAM et LaMed-2 «Gestion des lagunes et interactions entre aquaculture et pêche de capture». Il a examiné les principales questions prioritaires liées à l'aquaculture méditerranéenne en eaux marines et eaux saumâtres et fait le point sur les activités de recherche et développement conduites par les pays. Le Comité est aussi convenu du plan de travail pour 2011. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le document CGPM:XXXV/2011/Inf.7

3. Les activités entreprises par le Comité de l'aquaculture pendant la période intersessions de la CGPM sont résumées ci-après pour chaque organe subsidiaire et projet:

## Réunions

- Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed – Atelier sur les zones affectées à l'aquaculture. (Espagne, 18-20 octobre 2010)
- Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles-SIPAM – Réunion conjointe concernant le dispositif d'accès aux données commerciales et leur collecte pour une aquaculture durable (Malte, 22 novembre 2010)
- Douzième session du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) (Malte, 23-25 novembre 2010)
- Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed – Réunion sur les normes de qualité environnementale pour les exploitations aquacoles marines (Malte, 23-25 novembre 2010)
- Groupe de travail sur l'aquaculture durable-InDAM – Réunion d'experts sur la définition d'une série minimale d'indicateurs régionaux pour une aquaculture durable (Malte, 25-26 novembre 2010)
- Quatrième réunion de coordination des groupes de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture (Malte, 27 novembre 2010)

### *GRUPE DE TRAVAIL SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUACOLES*

4. Les activités du groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles ont pu se poursuivre principalement grâce au soutien apporté par le projet MedAquaMarket financé par le Gouvernement espagnol. Ce projet a été exécuté d'avril 2008 à juin 2010 et a été clôturé en septembre 2010.

5. Le groupe de travail a organisé une réunion concernant le « Dispositif d'accès aux données commerciales et leur collecte pour une aquaculture durable » (Malte, 22 novembre 2010), au cours de laquelle les principales constatations et recommandations issues du projet MedAquaMarket ont été examinées. Le groupe de travail a souligné le rôle des organisations de producteurs dans le processus de collecte de données, la régulation de l'offre et des prix et l'amélioration de l'image des produits aquacoles.

6. Les participants à la réunion ont proposé d'incorporer un dispositif de gestion des données et informations commerciales dans le système informatique du SIPAM. Cette structure doit être articulée autour de 9 catégories, à savoir: production, consommation d'intrants, structure industrielle, prix, commerce et consommation, données démographiques, gouvernance, répertoire et informations secondaires de Med-Aqua. Ils ont aussi proposé l'élaboration de deux nouveaux projets: l'un sur la promotion et la diffusion des pratiques d'aquaculture responsable et l'autre sur l'évaluation des organisations de producteurs dans la région de la CGPM et le rôle qu'elles pourraient jouer dans la promotion des marchés et la stabilisation des mécanismes d'offre et de détermination des prix dans le secteur de l'aquaculture méditerranéenne.

7. Un portail d'information sur le marché a été intégré dans le SIPAM. Il comporte plusieurs sections: réunions et rapports, publications, données (marché du poisson, données commerciales et démographiques nationales présentées dans des tableaux interactifs) et liens utiles.

## ***GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SELECTION DES SITES ET LA CAPACITE DE CHARGE***

8. Les activités du groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge ont pu être réalisées grâce à l'appui du projet « Développer la sélection des sites et la capacité de charge pour l'aquaculture méditerranéenne dans les zones adaptées » (SHoCMed), financé par une contribution de la Communauté européenne. La première phase de SHoCMed a commencé en octobre 2008 pour s'achever en novembre 2009; la deuxième phase a commencé en septembre 2010.

9. Les activités de la première phase ont principalement consisté à définir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer les connaissances scientifiques et à passer en revue l'ensemble des connaissances déjà disponibles sur la sélection des sites et la capacité de charge dans le secteur aquacole des pays méditerranéens. Les principaux résultats sont présentés dans le document intitulé « Sélection des sites et capacité de charge pour l'aquaculture marine en Méditerranée: questions clés (Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed) » *CGPM:XXXV/2011/Dma.11*.

10. L'atelier du groupe de travail-SHoCMed sur les zones affectées à l'aquaculture, organisé à Séville, en Espagne, du 18 au 20 octobre 2010, a mis en lumière l'importance de la mise en place de zones affectées à l'aquaculture dans les pays méditerranéens si l'on voulait parvenir à un développement durable de l'aquaculture. De plus, les participants ont examiné les données et informations disponibles sur les zones affectées à l'aquaculture en Méditerranée. Enfin, l'atelier a donné lieu à l'élaboration de directives préliminaires et à la formulation d'indications sur les définitions et recommandations applicables à la mise en place de zones affectées à l'aquaculture.

11. La réunion du groupe de travail-SHoCMed sur les normes de qualité environnementale pour les exploitations aquacoles marines, qui s'est tenue à St. George's Bay (Malte), du 23 au 25 novembre 2010, a permis de procéder à l'examen et de dresser l'inventaire des normes de qualité environnementale appliquées au suivi de l'aquaculture en Méditerranée et de débattre de la méthode. La réunion a fait apparaître combien les normes de qualité environnementale étaient rares dans les pays et elle a insisté sur le rôle essentiel des activités de recherche pour déterminer de telles valeurs et souligné que la réglementation et le suivi devaient être adaptés aux conditions environnementales des pays méditerranéens. La réunion s'est aussi intéressée à la nécessité d'adopter le concept de zone d'effets admissibles ou zone de mélange pour contrôler l'environnement à proximité immédiate des exploitations aquacoles.

## ***GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AQUACULTURE DURABLE***

12. Les activités du groupe de travail sur l'aquaculture durable ont pu être réalisées grâce à l'appui du projet « Indicateurs du développement durable de l'aquaculture et directives pour leur utilisation en Méditerranée (InDAM) » financé par une contribution de la Communauté européenne. La première année de l'exécution du projet s'est achevée en novembre 2009 et la deuxième a commencé en novembre 2010.

13. La première période a porté essentiellement sur la détermination de l'approche méthodologique et l'élaboration d'une liste préliminaire d'indicateurs ainsi que sur l'organisation de réunions d'experts et de parties prenantes.

14. La réunion d'experts du groupe de travail-InDAM sur la définition d'une série minimale d'indicateurs régionaux pour l'aquaculture durable, organisée à St. George's Bay, Malte, du 24 au 26 novembre 2010, a porté sur l'examen et l'analyse des critères liés aux indicateurs définis dans le cadre du projet InDAM.

15. L'objectif était de sélectionner une série minimale d'indicateurs applicables à toute la Méditerranée et d'examiner les suites à donner aux actions pilotes conduites pendant la première année, par exemple l'organisation de nouvelles études pilote. Le groupe de travail est convenu que la détermination d'indicateurs était indispensable à la compréhension commune de la notion d'aquaculture durable et réaffirmé que les indicateurs devaient aussi servir d'outils de communication entre les exploitations et la société.

### ***GESTION DES LAGUNES CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES: INTERACTIONS ENTRE AQUACULTURE ET PÊCHE DE CAPTURE (LaMed-2)***

16. Le projet « Gestion des lagunes côtières méditerranéennes: interactions entre aquaculture et pêche de capture » est l'une des deux composantes du projet général LaMed « Renforcer la coopération en matière de gestion de la pêche et de l'aquaculture en mer Méditerranée et en mer Noire » élaboré par le Secrétariat de la CGPM et financé par le ministère italien des politiques agricoles et forestières. Le projet a démarré en septembre 2010.

17. L'objet du projet est l'étude des principales interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture dans les lagunes côtières méditerranéennes, en vue de parvenir à une gestion durable de ces milieux.

18. Le premier atelier du projet, initialement inclus dans le plan de travail de la trente-quatrième session de la Commission et planifié pour 2010, a été repoussé au début de l'été 2011.

19. Dans le but de collecter des informations sur les lagunes côtières méditerranéennes et de recenser les principales lagunes côtières, un formulaire normalisé (modèle) a été élaboré pour faciliter la préparation des rapports des sous-régions géographiques et des pays.

20. Une recherche bibliographique a été réalisée sur les paramètres environnementaux (biotiques et abiotiques) jugés essentiels pour assurer la surveillance de la production de poissons en aquaculture marine dans les lagunes de pays sélectionnés de la CGPM. Une étude résumant les principaux paramètres, les normes et les références trouvés dans la bibliographie liée au développement durable de l'aquaculture dans les lagunes côtières est en cours de préparation pour certains pays.

### ***PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE EN MÉDITERRANÉE (SIPAM)***

21. Les activités du SIPAM ont été passées en revue pendant la douzième session du SIPAM, qui s'est tenue à St. George's Bay (Malte), du 23 au 25 novembre 2010.

22. Les principales activités entreprises par le SIPAM en 2010 sont résumées ci-dessous:

- La section relative aux statistiques de production a été actualisée en tenant compte de la nouvelle terminologie adoptée pendant l'atelier sur les normes pour l'harmonisation de la collecte des données relatives à l'aquaculture méditerranéenne (Trabzon, Turquie, 8 décembre 2009).

- Le guide sur les statistiques de production destiné aux coordinateurs nationaux, « *Production Statistics - Quick Start Guide for National Coordinators* », a été révisé en novembre 2010 avec l'insertion d'un glossaire des termes adoptés. Il est accessible sur le site web du SIPAM;
- Les résumés nationaux et les nouveaux rapports « sur mesure » ont été améliorés avec l'adjonction de tableaux et graphiques présentant les données économiques collectées conformément aux exigences de la recommandation CGPM/2009/33/4 (sur la communication de données et informations relatives à l'aquaculture) et l'amélioration de l'interface utilisateur;
- Le portail du SIPAM sur l'aquaculture dans les pays de la CGPM a été lui aussi amélioré, moyennant la mise à jour de l'information relative aux sections récemment créées: « Commercialisation » (groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles-MedAquaMarket), « Sélection des sites et capacité de charge » (groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed), « Indicateurs pour l'aquaculture durable » (groupe de travail sur l'aquaculture durable-InDAM), et l'actualisation des bases de données connexes;
- Le premier système d'alerte par courriel destiné à informer les coordinateurs nationaux du SIPAM de la mise en ligne de nouvelles informations sur le portail du SIPAM est entré en service.

23. En ce qui concerne les statistiques de production, depuis l'adoption de la recommandation CGPM/33/2009/4, 253 séries de données provenant de quatorze pays (Albanie, Algérie, Croatie, Chypre, Égypte, Grèce, Italie, Malte, Monténégro, Maroc, Slovaquie, Espagne, Tunisie et Turquie) ont été soumises et publiées pour l'année de référence 2008, et 215 séries de données provenant de douze pays (Albanie, Algérie, Croatie, Chypre, Égypte, Italie, Monténégro, Maroc, Slovaquie, Espagne, Tunisie et Turquie) ont été soumises et publiées pour l'année de référence 2009.

#### ***RÉUNION DE COORDINATION DES GROUPES DE TRAVAIL AD HOC***

24. La quatrième réunion de coordination des groupes de travail ad hoc s'est tenue le 27 novembre 2010 à Malte pour procéder à l'examen des principales conclusions et recommandations des organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture. Les participants sont convenus que les organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture devraient améliorer la coopération avec les organisations de producteurs du secteur aquacole pour améliorer la qualité de l'analyse et de l'évaluation des données sur la production et la commercialisation. Ils ont proposé que, concernant les indicateurs régionaux pour l'aquaculture durable, la dimension de la gouvernance occupe une place centrale. Les participants ont estimé que l'application de la méthode Delphi, utilisée avant et pendant la réunion du groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed, pourrait être étendue aux autres organes subsidiaires pour faciliter les débats entre experts. Dans le même esprit, le système d'alerte par courriel du SIPAM pourrait devenir un outil de communication général et servir aussi aux organes subsidiaires. Enfin, les participants ont souligné que les coordinateurs, les partenaires et le Secrétariat devraient faire davantage pour encourager la contribution scientifique d'experts aux activités des organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture.

## **ÉLECTION DU BUREAU**

25. Pendant la septième session du Comité de l'aquaculture, MM. Francois René (France), Hayri Deniz (Turquie) et Pablo Avila (Espagne) ont été élus à l'unanimité Président, premier Vice-Président et second Vice-Président, respectivement.

26. Compte tenu de l'augmentation notable de la charge de travail du Comité de l'aquaculture, le Comité a souligné qu'il était important et nécessaire que le premier Vice-Président aide le Président à accomplir les diverses tâches planifiées pendant la période intersessions. Le Comité a également proposé que, dans le cas malencontreux où le Président devrait quitter ses fonctions, le premier Vice-Président soit automatiquement nommé Président du Comité de l'aquaculture.

## **RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE L'AQUACULTURE**

27. Compte tenu des principales conclusions et propositions de ses organes subsidiaires, le Comité de l'aquaculture a formulé les avis suivants afin qu'ils soient examinés et éventuellement approuvés par la Commission:

- Aspects liés à l'aquaculture durable.

- Promotion de l'établissement d'un cadre régional pour le développement de l'aquaculture durable dans les pays de la Méditerranée;
- Les autorités de planification maritimes devraient tenir compte des multiples utilisations des zones côtières où les activités d'aquaculture sont importantes pour le développement social et économique des communautés locales;
- La mise en œuvre des indicateurs pour le développement d'une aquaculture durable devrait reposer sur des méthodes participatives et respecter les normes internationales, grâce à l'adoption d'une approche normative et procédurale qui soit adaptée en tenant compte des réalités locales et régionales.

- Aspects liés à la sélection et à la gestion des sites des activités aquacoles marines

- La mise en œuvre de réglementations spécifiques pour l'aquaculture et la simplification des procédures de délivrance d'autorisations, notamment la création de « guichets uniques ou points de contact polyvalents », où les différentes administrations sont représentées pour délivrer les autorisations, devraient être adoptées par les pays méditerranéens.
- Des zones affectées à l'aquaculture devraient être mises en place dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire avec le soutien des autorités nationales pertinentes et des dispositions devraient être prises en conséquence dans la législation nationale et les plans de développement de l'aquaculture;
- La mise en place de zones affectées à l'aquaculture aux fins du développement et de la gestion des activités d'aquaculture devrait être une priorité pour les pays et être assurée selon les directives proposées (annexe A);
- Des normes de qualité environnementale devraient être fixées dans le but d'améliorer l'évaluation de l'impact environnemental et des risques et être prises en compte dans les programmes de surveillance;

- Des programmes de monitoring devraient être mis en œuvre dans les zones entourant les exploitations piscicoles ou situées à proximité immédiate, puisqu'il s'agit des zones dans lesquelles les interactions environnementales sont les plus évidentes. L'adoption du concept de zone d'effets admissibles devrait être envisagée car c'est un outil utile pour assurer la surveillance et la conservation de l'environnement et protéger les activités d'aquaculture elles-mêmes.
- Aspects liés à la commercialisation des produits aquacoles
- Élaboration d'un code de pratiques responsables en matière d'aquaculture pour la Méditerranée, en tenant compte du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et en particulier l'article 9.4
  - Préparation d'un document d'orientation sur la recherche et le développement (Science Vision) pour l'aquaculture méditerranéenne
  - Promotion et soutien de campagnes publiques de sensibilisation et autres plans d'action au niveau Méditerranéen pour stimuler les marchés et améliorer l'image de l'aquaculture méditerranéenne.
  - Appui aux activités visant l'élaboration de directives relatives à la certification harmonisée des produits aquacoles
- Aspects liés à la communication de données sur l'aquaculture et de statistiques sur la production
- Il est impératif pour les pays membres que les coordinateurs nationaux complètent, valident et révisent les séries de données statistiques sur la production (pour toutes les périodes disponibles) avant la session annuelle de la CGPM;
- Modification de la recommandation CGPM/33/2009/4 relative à la communication de données et d'informations sur l'aquaculture

28. Le Comité de l'aquaculture a évoqué la décision de la Commission concernant la proposition de modification de la recommandation CGPM/33/2009/4, demandée par le SIPAM et la réunion des groupes de travail ad hoc du Comité de l'aquaculture. Dans la mesure où la Commission n'a pas eu le temps d'examiner les modifications proposées, il a été décidé de repousser la décision à ce sujet à sa trente-cinquième session. À cet égard, le Comité a proposé que:

- La recommandation CGPM/33/2009/04 soit modifiée pour inclure des paramètres liés aux produits de l'aquaculture fondée sur la capture, aux zones statistiques du groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, aux centres de production et aux données commerciales, conformément au plan élaboré par le groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles, reproduit à l'annexe B.

## **PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2011-2012**

29. Le Comité s'est penché sur les éléments détaillés afférents à 2011, étant entendu qu'à sa cinquième session, la réunion de coordination du groupe de travail mettrait la dernière main au plan de travail intersessions pour 2012, conformément aux indications du Comité de l'aquaculture. Le projet de plan de travail, révisé et approuvé par le Comité de l'aquaculture, est présenté ci-après.

### **Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge**

30. Les activités de ce groupe de travail seront principalement axées sur la mise en œuvre du projet SHoCMed.

- Préparation d'une étude relative aux données d'expérience et aux connaissances concernant les zones affectées à l'aquaculture;
- Préparation de directives relatives aux zones affectées à l'aquaculture;
- Conclusion de l'examen des aspects juridiques liés à la sélection des sites et à la capacité de charge;
- Amélioration de la base de données SHoCMed hébergée par le site web du SIPAM;
- Préparation d'un glossaire technique sur la sélection des sites et la capacité de charge;
- Poursuite des cycles de débats Delphi sur les normes de qualité environnementale pour l'aquaculture de poissons marins en cages;
- Préparation d'un examen régional de la capacité de charge des sites d'aquaculture et des normes relatives à la capacité de charge.

### **Groupe de travail sur l'aquaculture durable**

31. Le groupe de travail centrera ses efforts sur la mise en œuvre du projet InDAM

- Réalisation d'études pilotes sur le choix des indicateurs relatifs à l'aquaculture au niveau local (Espagne et Maroc);
- Organisation d'une réunion régionale du groupe de travail sur les études de cas pilotes;
- Mise en œuvre d'un programme de diffusion des résultats du projet InDAM;
- Création et renforcement des synergies avec les projets pertinents liés au développement durable de l'aquaculture (FOESA et AQUAMED);
- Élaboration de directives conformément aux plans convenus dans le cadre du projet InDAM;
- Évaluation du système d'indicateurs de référence au niveau local; suivi de la deuxième phase des études de cas pilotes (Turquie et Tunisie);
- Examen et révision des indicateurs régionaux définis à Malte.

### **Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles**

32. Les activités du groupe de travail devraient se concentrer sur les suites qu'il convient de donner au projet MedAquaMarket qui s'est achevé en septembre 2010, en tenant compte des propositions de projets élaborées par le groupe de travail et des disponibilités budgétaires:

- Préparation d'un atelier sur les pratiques aquacoles responsables en Méditerranée;
- Élaboration d'une proposition de projet visant à améliorer l'image de l'aquaculture et des produits aquacoles dans la région de la Méditerranée;
- Préparation d'un examen de la législation et du statut actuel des organisations de producteurs dans les pays membres de la CGPM;

- Organisation d'un atelier avec les organisations de producteurs en vue de renforcer la coopération entre les organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture et les organisations de producteurs méditerranéennes.

### **Gestion des lagunes et interactions entre aquaculture et pêches de capture**

33. Les activités du projet LaMed-2 porteront principalement sur les points suivants:
- Identification des groupes cibles et établissement d'un réseau d'experts sur les lagunes côtières méditerranéennes;
  - Organisation d'un atelier sur la gestion des lagunes et les interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture;
  - Compilation des rapports sur les lagunes côtières méditerranéennes;
  - Préparation d'études fondées sur les données collectées dans les rapports nationaux;
  - Préparation de l'examen et définition du plan d'étude concernant la comptabilité verte et les services écologiques dans les zones lagunaires;
  - Définition d'indicateurs relatifs au développement durable de l'aquaculture et de la pêche de capture dans les lagunes côtières;
  - Élaboration de directives pour la gestion durable des lagunes côtières méditerranéennes.

### **SIPAM**

34. Les activités du SIPAM s'aligneront sur les priorités définies à sa douzième session annuelle, qui s'est tenue à Malte en novembre 2010
- Compléter (dans la mesure du possible) et valider les statistiques de production déjà enregistrées dans le SIPAM, autant que de besoin;
  - Achever l'inscription de tous les coordinateurs nationaux du SIPAM et désigner des coordonnateurs nationaux là où il n'y en a pas;
  - Mettre en service le nouveau portail de saisie de données pour les centres de production;
  - Mettre en service le nouveau portail de saisie de données pour la commercialisation;
  - Réviser le formulaire de saisie des données servant aux statistiques de production afin de permettre la collecte de données sur les produits issus de l'aquaculture fondée sur la capture;
  - Actualiser et diffuser le document « *Production statistics – Quick Start Guide for National Coordinators* »;
  - Diffuser annuellement le bulletin du SIPAM sur l'aquaculture et le présenter à la session annuelle de la CGPM;
  - Offrir aux coordinateurs nationaux des formations sur l'utilisation de certaines composantes du système SIPAM pendant la treizième session du SIPAM;
  - Tenir à jour et améliorer toutes les sections du portail web du SIPAM sur l'aquaculture, en particulier celles relatives au groupe de travail sur l'aquaculture durable-InDAM et au groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed;
  - Veiller au bon fonctionnement du système d'alerte par courriel du SIPAM.

## Réunions programmées pour 2011-2012

INTITULÉ	PÉRIODE	LIEU
WGSA-Groupe de travail sur l'aquaculture durable-DAP-FOESA InDAM – Projet pilote en Espagne sur la définition d'indicateurs pour l'aquaculture durable	23-25 mai 2011	Malaga (Espagne)
LaMed-2 – Réunion sur les interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture dans les lagunes côtières méditerranéennes	28-30 juin 2011	Cagliari (Italie)
WGSA-Groupe de travail sur l'aquaculture durable-INRH-InDAM – Projet pilote au Maroc sur la définition d'indicateurs pour l'aquaculture durable	Septembre 2011	M'diq (Maroc)
WGSC-Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed – Atelier sur la définition et la surveillance environnementale des zones d'effets admissibles associées aux activités aquacoles dans les pays méditerranéens	Novembre 2011	Seville (Espagne)
WGSAGroupe de travail sur l'aquaculture durable-InDAM – Atelier régional sur les études de cas pilotes, l'application d'indicateurs pour l'aquaculture durable et les directives correspondantes	Novembre 2011	Séville (Espagne)
SIPAM – Treizième réunion annuelle	Décembre 2011	Salerne (Italie)
CMWG-Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc – Cinquième réunion de coordination des groupes de travail du Comité de l'aquaculture	À définir	À définir

35. Cette liste ne comprend pas la liste des réunions sur le deuxième cycle d'études pilotes du projet InDAM du Comité de l'aquaculture (Tunisie et Turquie) qui seront tenues au niveau local avec le soutien du Secrétariat, ni les formations de courte durée planifiées pendant la session du SIPAM ni les réunions organisées par les partenaires du Comité de l'aquaculture. À cet égard, la coopération sera renforcée entre les groupes de travail et les initiatives et projets méditerranéens liés aux questions intéressant le Comité de l'aquaculture, qui sont exécutés par des partenaires, notamment, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la fondation espagnole FOESA et AquaMed.

## SUITES À DONNER PAR LA COMMISSION

36. La Commission est invitée à examiner les activités réalisées par les organes subsidiaires du Comité de l'aquaculture pendant la période intersessions et à formuler des orientations sur les suites à donner et les stratégies à adopter. La Commission est également invitée à examiner les recommandations formulées dans le domaine de l'aquaculture et elle pourrait souhaiter transformer certaines de ces recommandations en décisions contraignantes. Le plan de travail pour 2011 est aussi soumis à la Commission pour examen.

<u>Allocated Zones for Aquaculture (AZA)</u>	
L'application de ZAA pour le développement et la gestion des activités aquacoles devrait être considérée avec une priorité particulière entre les pays de la Méditerranée et de la Mer Noire et devrait être assurée à travers une approche normative et procédurale. Dans ce contexte chaque pays devrait assurer sa mise en application, définie selon les indications suivantes:	
<b>ZAA: DÉFINITION</b>	Par le terme Zone Attribuée à l'Aquaculture on comprend un quelconque système de planification ou zonage, entrepris au niveau local ou national; une ZAA est aussi: <ul style="list-style-type: none"> <li>- une zone marine où le développement de l'aquaculture est prioritaire par rapport à d'autres utilisations</li> <li>- une zone dédiée à l'aquaculture, reconnue par les autorités de planification spatiale, qui pourrait être considérée comme priorité pour le développement de l'aquaculture locale.</li> </ul>
<b>ZAA: OBJECTIFS</b>	Une ZAA est mise en œuvre afin de faciliter et développer les activités aquacoles dans la zone côtière, en incluant le processus de délivrance des licences. ZAA est aussi un système de planification, co-construit ou concerté avec tous les acteurs du territoire, qui a comme objectif d'intégrer les activités aquacoles à l'intérieur des aires des zones côtières avec les autres acteurs du territoire, afin d'éviter des conflits sur l'utilisation de ces zones. Envisagé en tant que moyen pour augmenter la durabilité de l'aquaculture en Méditerranée, ZAA est donc un outil essentiel afin de faciliter la coordination de compétences au sein des différentes agences publiques impliquées dans la réglementation de l'aquaculture et des procédures de location et monitoring.
<b>ZAA: QUI LES PREPARE</b>	Le processus de préparation des ZAA devrait suivre une approche concertée avec les différents acteurs du territoire et devrait être transparent. La préparation des ZAA devrait être coordonnée par les autorités responsables pour la planification géographique locale et/ou pour la planification de l'aquaculture marine. La ZAA devrait être préparée en coopération avec les différentes autorités impliquées dans la réglementation de l'aquaculture et dans les procédures de location et monitoring.
<b>ZAA: LES CONTENUS</b>	Les ZAA devraient inclure les zones fiscalement réservées pour les activités et infrastructures d'aquaculture. Une ZAA devrait être part d'un plan dans lequel les critères pour sa préparation sont décrits en termes d'exclusion et de non exclusion. La ZAA devrait définir l'aptitude des zones à la mise en place d'activités aquacoles, par le biais d'une classification selon 3 critères (aires appropriées pour des activités aquacoles, aires non appropriées pour des activités aquacoles, aires appropriées pour activités aquacoles avec régulations ou restrictions particulières). <p>Une ZAA devrait être considérée à l'intérieur d'une perspective EAA promouvant le développement durable, l'équité, et la résilience des systèmes sociaux et écologiques liés. Une ZAA devrait inclure la définition de Capacité de Charge soutenue par des études techniques.</p>
<b>ZAA: RÉGULATION</b>	Une ZAA devrait être régulée par des normes, et incluse dans la législation nationale ou régionale <p>Le suivi environnemental des ZAA devrait être obligatoire. Les plans de suivi environnemental devraient être flexibles et adaptables, prenant en considération une approche d'échelle (temps et espace). Les résultats des monitorages devraient être rendus publics.</p>

	<p>L'identification d'une ZAA devrait être basée sur une information administrative, sociale, économique et environnementale. Cette information devrait être recueillie et traitée sous une supervision administrative et appuyée par la technologie. Le système d'information géographique (SIG), télédétection, et banques de données sont les outils les plus adéquats à la gestion et à la conservation de l'information. Dans ce sens, la fiabilité de l'information est assurée et facilite le dialogue entre les différents acteurs. Les outils utilisés pour les ZAA sont utiles non seulement pour tous les acteurs directement liés à l'aquaculture, mais également pour tous les utilisateurs du Domaine Public Maritime et les différents acteurs du territoire.</p>
--	--

**RECOMMANDATION CGPM/33/2009/4<sup>1</sup>  
RELATIVE À LA COMMUNICATION DE DONNÉES ET  
D'INFORMATIONS SUR L'AQUACULTURE**

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

RAPPELANT le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable qui appelle au développement durable et au suivi de pratiques aquacoles responsables;

RAPPELANT le rôle de la CGPM dans la promotion du développement durable de l'aquaculture en Méditerranée, en mer Noire et dans les eaux avoisinantes;

RAPPELANT l'alinéa e) de l'Article X de l'Accord portant création de la CGPM qui fait obligation aux États Membres de fournir des informations sur la production et d'autres données pertinentes pour les travaux du Comité de l'aquaculture;

CONSTATANT le développement du système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM) au cours des dernières années;

RECONNAISSANT que le Comité de l'aquaculture doit disposer de données fiables pour travailler efficacement;

RAPPELANT que les normes en matière de collecte de données et de statistiques sur l'aquaculture doivent être arrêtées conformément aux lignes directrices définies par le groupe de coordination des statistiques aquacoles de la FAO;

NOTANT la proposition présentée à la sixième session du Comité de l'aquaculture en vue de la constitution d'un système régional de collecte des données aquacoles;

NOTANT que la CGPM a recommandé à sa trente et unième session que les responsabilités des coordonnateurs nationaux du SIPAM soient officiellement confiées à une institution nationale,

DÉCIDE ce qui suit, conformément aux dispositions du paragraphe 1 b) et h) de l'Article III et de l'Article V de l'Accord portant création de la CGPM:

1. Les Membres communiqueront chaque année au Secrétariat de la CGPM, au moyen du SIPAM, les données se rapportant à tous les paramètres ci-dessous:

**STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION**

- *zones statistiques du groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches<sup>2</sup>*
- milieu d'élevage (eau saumâtre, eau de mer ou eau douce);
- espèces élevées (nom scientifique et nom commun, *y compris les espèces élevées après capture*);
- système d'élevage (intensif, semi-intensif, extensif);
- type d'élevage (cages, bassins, passes, écloséries, etc.);

---

<sup>1</sup> Les parties modifiées sont grisées

<sup>2</sup> FAO. *The Coordinating Working Party on Fishery Statistics: Its Origin, Role and Structure. Circulaire de la FAO sur les pêches No.903. Rome, Décembre 1995*

- type de produit (grossissement, oeufs, alevins, etc.);
- *intrant dans le cas de l'aquaculture fondée sur la capture (quantité de semences: oeufs, alevins sauvages, poissons sauvages, etc.);*
- quantité produite (tonnes/unités);
- valeur de la production( devise);

#### **CENTRES DE PRODUCTION**

- Unité (segment) de production (écloseries, exploitations de grossissement);
- Nombre de centres de production par unité (segment);
- Espèces élevées par unité (segment);
- Volume total (m<sup>3</sup>) des installations des centres de production par segment;
- Destination des produits par segment (consommation, grossissement, repeuplement, ornementation).

#### **MARCHÉ**

- Aliments pour animaux, farine de poisson et huile de poisson
  - o Production nationale (tonnes)
  - o Prix des aliments pour les principales espèces élevées (par tonne)
  - o Prix nationaux (par tonne)
- Commerce et consommation
  - o Importation et exportation des produits aquatiques (poids et valeur)
  - o Importation et exportation des principales espèces élevées (poids et valeur)
  - o Principale destination d'exportation pour les espèces élevées
  - o Consommation nationale de produits aquatiques par habitant

2. La date limite de communication des données est le 30 juin, l'année de référence des données présentées étant l'année qui précède.

3. Les Membres désigneront un correspondant national qui sera responsable de la communication des données sur l'aquaculture.

**Mandats indicatifs de certaines réunions**

**I. Groupe de travail sur l'aquaculture durable-DAP-FOESA-InDAM et Groupe de travail sur l'aquaculture durable-INRH-InDAM – Projets pilotes au Maroc et en Espagne sur la définition d'indicateurs pour l'aquaculture durable**

- a) Présentation et analyse synthétique des indicateurs pour l'aquaculture durable sélectionnés dans le cadre du projet InDAM, à l'intention des parties prenantes locales (exploitants, administrations, chercheurs, ONG...);
- b) Application de méthodes d'évaluation rapide pour choisir les indicateurs prioritaires à l'échelon local;
- c) Synthèse du choix effectué et débat complémentaire.

**II. LaMed-2 – Réunion sur les interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture dans les lagunes côtières méditerranéennes**

- a) Examen et analyse synthétique des lagunes côtières en mer Méditerranée et mer Noire, mettant en évidence les interactions entre l'aquaculture, la pêche de capture et l'environnement;
- b) Débat sur les études de cas nationales relatives à la gestion des lagunes côtières;
- c) Examen et présentation des études de cas relatives aux interactions (gestion des anguilles, protection de la biodiversité, repeuplement, zones de reproduction..);
- d) Débat d'experts et synthèse des principales priorités de gestion liées aux interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture dans la perspective d'une gestion durable des lagunes côtières.

**III. Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge-SHoCMed – Atelier sur la définition et le suivi environnemental des zones d'effets admissibles associées aux activités aquacoles dans les pays méditerranéens**

- a) Examen et analyse synthétique des résultats du cycle de débats d'experts Delphi sur les normes de qualité environnementale pour l'aquaculture des poissons marins en cage;
- b) Examen technique et analyse du concept de zone d'effets admissibles ou zone de mélange pour la surveillance environnementale des environs des exploitations aquacoles;
- c) Débat d'experts, adoption des concepts et des directives concernant les zones d'effets admissibles, y compris les valeurs des normes de qualité environnementale fixées pour les paramètres sélectionnés;
- d) Synthèse, conclusion et débat complémentaire

**IV. Groupe de travail sur l'aquaculture durable-InDAM – Atelier régional sur les études de cas pilotes, l'application d'indicateurs pour l'aquaculture durable et les directives correspondantes**

- a) Analyse synthétique et présentation des principaux résultats du premier cycle (Espagne et Maroc) et du deuxième cycle (Turquie et Tunisie) d'études de cas pilotes;
- b) Examen et analyse synthétique des autres initiatives relatives aux indicateurs pour l'aquaculture durable en Méditerranée;

- c) Application de la méthode des points de référence et utilisation de l'approche dite des « feux de circulation » pour évaluer la performance des indicateurs sélectionnés;
- d) Directives relatives à l'application d'indicateurs pour l'aquaculture durable;
- e) Synthèse, conclusion et débat complémentaire.